


## **PROTOCOLE D'ACTION :**

### **MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE PRÉVENTION ET INTERVENTION CONTRE LE HARCÈLEMENT ENTRE PAIRS.**

<https://www.uchceu.es/docs/normativa/protocolo-prevencion-intervencion-acoso.pdf>

- 1. Définition et objectifs.**
- 2. Procédé.**
- 3. Suivi et mesures.**
- 4. Conservation des informations.**
- 5. Références/Règlements.**

 <p><b>CEU</b> Universidad Cardenal Herrera</p>	<p align="center"><b>PROTOCOLES DU SERVICE D'ORIENTATION UNIVERSITAIRE (S.O.U)</b></p>	<p align="center"><b>HARCÈLEMENT ENTRE PAIRS</b></p>
--	--	--

## 1. DÉFINITION ET OBJECTIFS.

Ce protocole du Service d'Orientation Universitaire, détaille la mise en œuvre des règles basées sur le **Protocole de prévention et intervention contre le harcèlement entre pairs** de l'Université CEU Cardenal Herrera<sup>1</sup>, en vigueur depuis 2018.

Pour commencer, nous vous rappelons la **définition de harcèlement** recueillie dans ce protocole et qui se base sur la définition de Piñuel et Oñate, 2007: **Une maltraitance verbale et modale continue et délibérée que reçoit un enfant de la part des autres, qui se comportent de manière cruelle avec lui dans le but de soumettre, intimider, mettre de côté, exclure, menacer ou obtenir quelque chose de la victime par le chantage et qui portent atteinte à la dignité et aux droits fondamentaux.**


L'objectif de ce protocole est de protéger l'intégrité physique et morale de tous nos étudiants ainsi que la dignité personnelle dans un cadre d'interaction pacifique, de tolérance et de respect. Il établit des objectifs de prévention et d'intervention.

De nouvelles conduites de harcèlement sont apparues récemment chez les jeunes, et à présent, nous devons faire face au cyber-harcèlement ; une nouvelle modalité de harcèlement de nature plus indirecte et même parfois anonyme, mais tout aussi dommageable pour le bien-être et l'image de la victime.

Ce protocole sera appliqué à tous les étudiants inscrits à la CEU UCH.

Si un de nos étudiants est victime de harcèlement, et que son agresseur ne fait pas partie de l'université, le rôle du SOU sera d'aider la victime, de la même manière que les étudiants en situation de vulnérabilité pour des raisons de santé, familiales, sociales ou émotionnelles. Dans ce cas, ce protocole ne serait pas valable.

<sup>1</sup> Vous pouvez consulter en ligne : <https://www.uchceu.es/docs/normativa/protocolo-prevencion-intervencion-acoso.pdf>

 <p><b>CEU</b> Universidad Cardenal Herrera</p>	<p align="center"><b>PROTOCOLES DU SERVICE D'ORIENTATION UNIVERSITAIRE (S.O.U)</b></p>	<p align="center"><b>HARCÈLEMENT ENTRE PAIRS</b></p>
--	--	--

## 2. PROCÉDÉ.


La détection et la communication d'un cas de harcèlement d'un étudiant inscrit à la CEU UCH peut se faire de différentes manières : l'étudiant lui-même, sa famille, ses camarades, un professeur ou même un membre du personnel de l'université peut communiquer un cas de harcèlement. Un dépôt de plainte peut être effectué auprès des autorités, ainsi qu'une évaluation proactive du climat social par un professeur, un membre du personnel de l'université et/ou des étudiants.

Si vous détectez une possible situation de harcèlement, voici les étapes à suivre :

1. La situation de harcèlement détectée doit être communiquée au Groupe de Réception de Cas (composé du SOU, du vice-décanat et du secrétaire académique).
2. Le SOU convoquera la victime pour analyser la situation et recueillir le maximum d'informations et apporter un soutien émotionnel à la victime. En fonction du cas et des faits exposés lors de cette entrevue, le conseiller d'orientation pourra décider de convoquer le ou les agresseurs présumés, pour obtenir plus d'informations et connaître leur version des faits. Le conseiller considérera également qui est le plus apte à mener cette deuxième entrevue (par exemple : le vice-doyen, le coordinateur du programme, le tuteur personnel ou une autre personne, selon les circonstances).
3. Après cette première entrevue, le conseiller d'orientation évaluera les informations recueillies et fera une proposition d'intervention, comprenant des mesures de protection à la victime et des mesures correctionnelles envers les agresseurs.
4. Le secrétaire académique de la faculté, à la demande du conseiller d'orientation, organisera une réunion de la Commission d'Évaluation, formée par le vice-décanat correspondant, le Service d'Orientation Universitaire, le secrétaire académique de la Faculté ou du Centre, et aussi par d'autres membres, pour aborder chaque cas, en fonction des circonstances (par exemple : le professeur qui aurait observé un cas, le coordinateur du programme, etc.)

Lors de cette réunion,

- a. Le conseiller d'orientation exposera les faits (les informations que la victime a autorisées à partager) à la Commission d'Évaluation, ainsi

 <b>CEU</b> <i>Universidad  Cardenal Herrera</i>	<b>PROTOCOLES DU SERVICE  D'ORIENTATION UNIVERSITAIRE  (S.O.U)</b>	<b>HARCÈLEMENT  ENTRE PAIRS</b>
--	--	-------------------------------------

que l'analyse de la situation et la proposition d'intervention, avec les mesures à adopter.

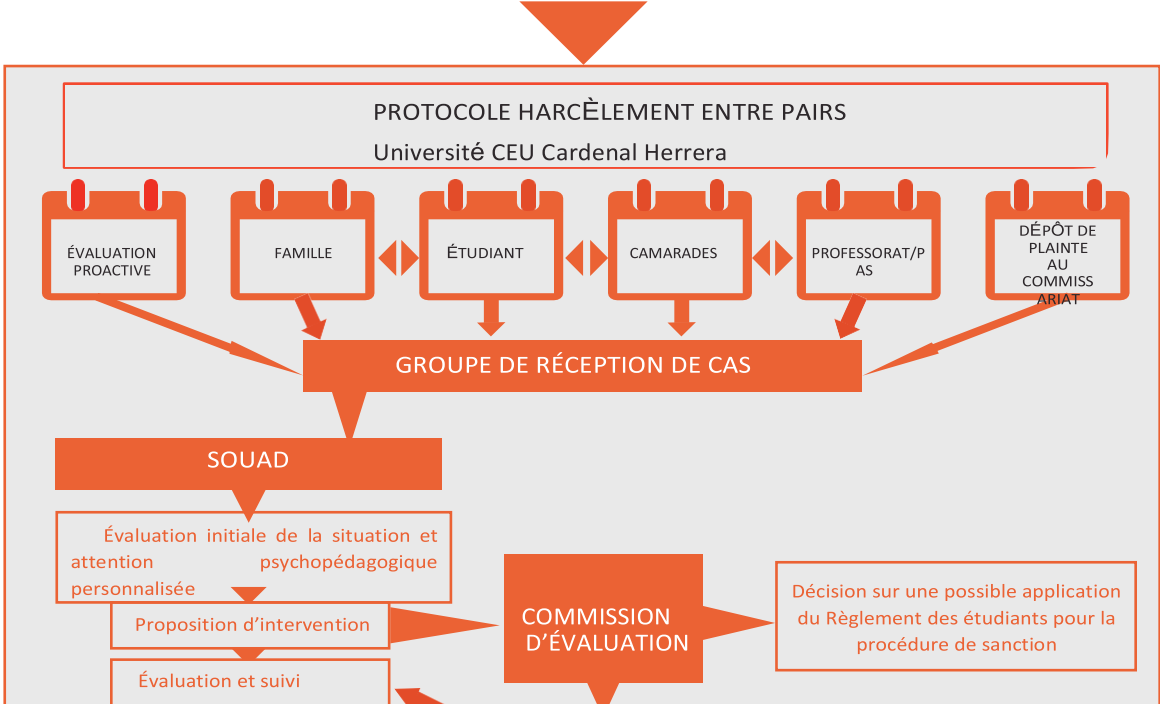
- b. Aussitôt, la Commission d'Évaluation approuvera les mesures à adopter envers la victime et les agresseurs et pourra appliquer des mesures de sanction établies par le Règlement des Étudiants de l'Université.
- c. Le conseiller d'orientation se chargera d'enregistrer les mesures adoptées envers la victime et son ou ses agresseurs durant la réunion de la Commission d'Évaluation, ainsi que les noms des personnes qui se chargent de mettre en place ces mesures. Ensuite, il remettra les informations concernant les mesures adoptées (pas les informations confidentielles que les victimes et les agresseurs ont délivrées) au secrétaire académique, au vice-décanat et au doyen des facultés correspondantes.


**Cette manière de procéder pourra être modifiée dans le cas où la gravité des faits provoque une situation qui requiert la mise en place de mesures urgentes pour protéger l'intégrité et la sécurité de la victime.**

Le graphique suivant, qui se trouve aussi dans le *Protocole de l'Université CEU Cardenal Herrera : prévention et intervention contre le harcèlement entre pairs*, nous montre les étapes de ce processus :

**3. SUIVI ET MESURES.**

Le SOU se chargera du suivi du cas et devra vérifier que les mesures adoptées pour




 <b>CEU</b> <i>Universidad Cardenal Herrera</i>	<b>PROTOCOLES DU SERVICE D'ORIENTATION UNIVERSITAIRE (S.O.U)</b>	<b>HARCÈLEMENT ENTRE PAIRS</b>
---	--	------------------------------------

les victimes et les agresseurs durant la réunion de la Commission d'Évaluation soient mises en place par les personnes responsables.

S'il y a de nouveaux indices qui aggravent la situation de harcèlement, la Commission d'Évaluation sera à nouveau convoquée pour adopter de nouvelles mesures si nécessaire.

La fréquence des actions de suivi sera déterminée par le conseiller d'orientation (et/ou les autres personnes responsables, le cas échéant) en accord avec la victime et son ou ses agresseurs, en fonction des circonstances de chaque cas.

 <p><b>CEU</b> <i>Universidad</i> <i>Cardenal Herrera</i></p>	<p><b>PROTOCOLES DU SERVICE D'ORIENTATION UNIVERSITAIRE (S.O.U)</b></p>	<p><b>HARCÈLEMENT ENTRE PAIRS</b></p>
--	---	---

Les actions de suivi seront effectuées de préférence :

- Un mois après la dernière réunion avec la victime et son ou ses agresseurs.
- Trois mois après la réunion citée ci-dessus.
- Après le début du deuxième semestre ou de l'année universitaire suivante.

#### **4. CONSERVATION DES INFORMATIONS RECUEILLIES.**

Le conseiller d'orientation sera chargé d'enregistrer les actions entreprises envers la victime et le ou les agresseurs, les réunions de la Commission d'Évaluation et les dates de chaque action. Ces informations devront être conservées pendant au moins cinq ans.

#### **5. RÉFÉRENCES/RÈGLEMENTS.**

- Protocole de l'Université CEU Cardenal Herrera : Prévention et intervention contre le harcèlement entre pairs :

<https://www.uchceu.es/docs/normativa/protocolo-prevencion-intervencion-acoso.pdf>

- Règlement des étudiants de l'Université CEU Cardenal Herrera:

<https://www.uchceu.es/docs/normativa/reglamento-estudiantes.pdf>